Case F 1321

AVIS

D'UN BON CITOYEN,

Qui propose le plus simple des moyens pour acquitter la Caisse d'Escompte & la Dette publique.

ON propose à l'Assemblée Nationale de décréter :

1.° L'Etablissement d'une Banque Nationale, dont le fonds seroit fixé à la somme totale des contributions de l'Etat ;

2.° La création successive de Bil-

lets pour 500 millions, dont la valeur ſerait de cent, & de mille livres, leſquels Billets porteraient un intérêt de 3 pour 100 par an, & ſeraient eſcomptables à vue, tant à la Caiſſe Nationale, que dans toutes les Caiſſes Provinciales; l'intérêt en ſerait payé avec le capital, à compter de la date du Billet, moyennant la retenue d'un pour cent d'échange au profit de la Banque;

3.° La liquidation des Billets de la Caiſſe d'Eſcompte, & leur ſuppreſſion;

4.° L'Aſſemblée Nationale invitera formellement le Public à échanger les Billets de la Caiſſe

d'Eſcompte en Billets de Banque Nationale, juſqu'à la concurrence des 80 millions que l'Etat a reçus en Billets de cette Caiſſe ; leſquels Billets ſeront annullés & ſupprimés au même inſtant qu'ils auront été remis en payement à la Caiſſe d'Eſcompte ;

5.° Les 70 millions que le Tréſor Royal a reçus de cette Caiſſe, tant en argent, qu'en autres effets, lui ſeront rembourſés par une ſomme égale en Billets de Banque Nationale ; & ce rembourſement aura lieu en même-tems que la remiſe & l'extinction des Billets de cette Caiſſe.

On penſe que le Tréſor public peut être diſpenſé, avec juſtice, d'acquitter les intérêts des 80 millions qui lui ont été prêtés en Billets, puiſque cette avance doit être conſidérée plutôt comme un cautionnement que comme un prêt.

Par cette opération, l'Etat ſe trouverait emprunter, à 3 pour cent, 150 millions, pour leſquels il mettrait ces Billets en circulation ; la Caiſſe d'Eſcompte ſerait acquittée, & la liquidation de ſes Billets facilitée : la Banque Nationale ferait ainſi, dès ſa naiſſance, l'eſſai, ſans aucun riſque de ſon crédit, & acquitterait ſucceſ-

ſivement les dettes qu'on appelle criardes.

Les Billets de la Banque Nationale étant eſcomptables à volonté, ſeraient néceſſairement en crédit, & la retenue d'un pour cent d'eſcompte, empêcherait leur trop grand & trop prompt retour à la Banque ; ce retour même ſerait pour elle un bénéfice en proportion de ſon numéraire débourſé.

L'Etat ſe libérerait, par cette opération, d'une dette de 500 millions, (qui lui coûtent au moins 5 pour cent) par une ſorte d'emprunt à 3 pour cent, d'où il réſulterait un bénéfice de plus de dix millions,

& encore cet avantage ſe trouve-rait-t-il augmenté dans une propor-tion quelconque, par le bénéfice de l'échange.

Il eſt évident qu'une Banque, ainſi conſtituée, facilitera toutes les collocations, de quelque ſomme & à quelque terme qu'elles puiſſent être ; que l'agiotage ſera néceſſai-rement borné à l'intérêt modéré d'un pour cent ; & que cependant le mouvement qui en réſultera, ſera ſuffiſant, non-ſeulement pour faire reparaître le numéraire, mais en-core pour que chacun ſoit intéreſſé à le mettre en circulation.

Il eſt encore évident que la Ban-

que Nationale aura toujours un grand numéraire, & ne pourra être ſurchargée de ſes Billets, puiſque l'intérêt de tous ſera de préférer l'acquittement des contributions en argent.

On terminera cet apperçu, en obſervant que le crédit & les bénéfices d'une Banque Nationale doivent tourner à l'avantage public, & non à celui de quelques particuliers.